**Conférence paneuropéenne/Assemblée générale du CSEE**

**Varsovie, 21-22 novembre 2009**

La Conférence paneuropéenne de l’IE, comprenant l’Assemblée générale du CSEE, a tenu sa troisième réunion triennale à l’hôtel Novotel à Varsovie du 23 au 25 novembre 2009.

**1. Introduction et accueil**

Le Président, Ronnie SMITH, ouvre les travaux de la Conférence ; il souhaite la bienvenue aux délégués et en particulier aux nouveaux membres. Il salue également la perte des collègues qui ont joué un rôle important dans le mouvement syndical des enseignants au plan national et au plan international : Steve SINOTT du NUT (Royaume-Uni), Kroum Kroumov du PODRKEPA (Bulgarie) et Antal Arok, du SEH, Hongrie. Il rappelle ensuite l’engagement de la Structure paneuropéenne de l’IE et du CSEE dans tous les secteurs de l’éducation et met en évidence l’important développement récent que constitue l’adoption du traité de Lisbonne de l’UE. Le Président resitue également le contexte élargi de la crise économique et financière qui frappe le monde entier, soulignant son incidence spécifiquement sur les pays d’Europe de l’Est. Il ajoute la journée de grève nationale des organisations membres irlandaises, qui aura lieu le lendemain, et formule l’espoir que cette action sera un plein succès. Enfin, il rappelle aux délégués qu’un thème essentiel de la Conférence est le plaidoyer pour l’investissement dans l’éducation publique, afin de garantir l’égalité d’accès à une éducation de qualité, considérée comme un droit humain fondamental. Ronnie Smith fait observer aux délégués que la Conférence/Assemblée générale ressentira directement les effets de la crise, en ce sens que la participation y est moindre est que le montant des cotisations a diminué, et souligne enfin que la Conférence/Assemblée générale doit se doter de structures qui lui permettront de travailler avec efficience et efficacité.

Le Président informe ensuite la Conférence/Assemblée générale des noms des personnes qui exerceront la fonction de scrutateur :

* Avril HALL CALLAGHAN, UTU, Royaume-Uni
* Busk HANSEN, DLF, Danemark
* Florient LASCROUX, SNES-FSU, France
* Stefan PFAFF, GEW, Allemagne
* Harald SKULBER, UEN, Norvège
* Ann-Christin LARSSON, Lärarförbundet, Suède
* Mariló REINA PÉREZ, FECCOO, Espagne
* Darren NORTHCOTT, NASUWT, Royaume-Uni
* Hélène HEMET, UNSA-Education, France

Enfin, le Président rappelle la procédure de vote en cas de vote par appel nominal, en expliquant l’utilisation du cahier de vote distribué à chaque organisation membre.

**2. Adoption de l’ordre du jour et des règles de débat de la Conférence: Première partie**

Le Président présente ensuite les Règles applicables au débat régissant la Conférence paneuropéenne/Assemblée générale du CSEE ainsi que l’ordre du jour. Plusieurs délégués demandent alors la parole pour se prononcer au sujet de l’adoption de l’ordre du jour.

Parmi ces intervenants, ceux dont les noms suivent se prononcent contre le maintien du point 10 de l’ordre du jour et en demandent le retrait :

* Roger FERARI, SNES-FSU, France
* Stig ANDERSN, DLF, Danemark
* Henning PEDERSON, BUPL, Danemark
* Jan HJORT, UED (LVU&DTL), Danemark
* Piroska GALLÓ, SEH, Hongrie
* Joelle CASA, FLC-CGL, Italie
* Gheorghe ISVORANU, FSI “Spiru Haret”, Roumanie
* Fiorello Michele MACRO, UIL Scuola, Italie
* Maria Lucia DALPINO, CISL-Scuola, Italie
* Ryszard MOSAKOWSKI, NSZZ/KSN “Solidarnośc”, Pologne
* Branimir STRUKLELJ, ESTUS, Slovénie
* Jens VRAA-JENSEN, DM, Danemark
* John BENCINI, MUT, Malte

Les délégués dont les noms suivent se prononcent en faveur du maintien du point 10 de l’ordre du jour :

* Paul BENNETT, UCU, Royaume-Uni
* Jerry BARTLETT, NASUWT, Royaume-Uni
* José CAMPOS TRUJILLO, FECCOO, Espagne

D’autres délégués prennent également la parole sur divers points :

* Ulrich THÖNE, GEW, Allemagne
* Manana GHURCHUMALIDZE, ESTFUG, Géorgie
* Walter DRESSCHER, AOB, Pays-Bas

Le Président demande alors qu’il soit procédé à un vote portant modification du projet d’ordre du jour par suppression du point 10, le Lärarförbundet demandant un vote par appel nominal. Cette demande du Lärarförbundet reçoit l’appui des syndicats suivants : UEN, Norvège; VBE, Allemagne; EIS, Ecosse; UTU, Royaume-Uni; NUT, Royaume-Uni; et NASUWT, Royaume-Uni ; FECCOO, Espagne. Le Président rappelle à l’assemblée que le vote par appel nominal n’est possible que pour autant que les pouvoirs soient en ordre. Il propose dès lors de passer à la désignation du Comité de vérification des pouvoirs et de lui offrir la possibilité de mener à bien sa tâche avant de passer au vote par appel nominal (Vote par appel nominal n° 1).

**3. Rapport du Comité de vérification des pouvoirs**

Le Comité de vérification des pouvoirs désigné par le Comité exécutif paneuropéen/Bureau exécutif du CSEE est composé comme suit :

* Walter Dresscher, AOb, Pays-Bas
* Helen Connor, EIS, Royaume-Uni
* Ichay Chlomo, ITU, Israël

Walter Dresscher, Président du Comité de vérification des pouvoirs, présente le rapport du Comité qui a vérifié les paiements de toutes les organisations membres de la Structure paneuropéenne. Plusieurs collègues adressent au Comité différentes questions au sujet de la liste établie et qui est disponible dans les documents remis aux délégués. Le Comité décide qu’aucune autre modification n’est nécessaire et que le système de décompte des voix doit être programmé en conséquence.

**4. Désignation du Comité des élections et élection du Président de la Structure paneuropéenne de l’IE/CSEE**

Proposition relative à la composition du Comité des élections :

* Lillemor Darinder, NLS, Islande
* Daire Keogh, IFUT, Irlande
* Branimir Strukelj, ESTUS, Slovénie
* Gabriella Giorgetti, FLC-CGIL, Italie
* Kraft Knut, BLBS, Allemagne

La Conférence désigne le Comité des élections tel que proposé afin d’organiser et gérer les élections lors de la Conférence/Assemblée générale, Anne Hock ayant le statut de consultante technique.

La Présidente du Comité des élections, Lillemor Darinder, remercie la Conférence pour la confiance qui est ainsi témoignée au Comité, et promet que celui-ci s’efforcera de rendre le processus électoral aussi clair et rapide que possible. Si les projets de statuts sont adoptés, il s’avèrera nécessaire d’apporter certaines modifications aux procédures électorales. Cependant, en ce qui concerne la fonction de Président, les conditions à remplir sont les mêmes dans les deux cas. Les organisations membres ont accepté par écrit les candidatures jusqu’au 23 octobre. Par ailleurs, une seule candidature est présentée : il s’agit de Ronnie Smith de l’EIS, Ecosse. Cette candidature satisfait également à l’exigence selon laquelle un pays de l’UE/AELE doit être représenté.

Constatant qu’il n’existe qu’une seule candidature, le Comité des élections déclare en conséquence Ronnie Smith élu à la présidence

Mme Darinder présente la procédure qui régira les autres opérations électorales soit 6 postes de Vice-Président et les sièges nationaux. La date limite de dépôt des candidatures est fixée à 14h du jour même. Mme Darinder annonce à la Conférence/Assemblée que Kostifakis Themistoklis de l’OLME, Grèce, a retiré sa candidature à un poste de Vice-Président. Les syndicats qui ne sont pas présents sont autorisés à se donner leur voix au profit d’autres syndicats, par le biais d’une lettre de procuration. La Conférence/Assemblée générale a reçu des procurations de quatre organisations membres :

Belgique: ACOD au COC

Serbie: NTTU au TUS

Serbie: SSS au TUS

France: FEP-CFDT au SGEN-CFDT

**5. Allocution d’ouverture de Fred van Leeuwen, Secrétaire général de l’IE, prononcé au nom de Susan Hopgood, Présidente par intérim de l’Internationale de l’éducation**

Le Secrétaire général de l’IE, Fred van Leeuwen, s’adresse aux participants au nom tant de Susan Hopgood, empêchée, de participer à la Conférence, que de l’Internationale de l’éducation. M. van Leeuwen rappelle tout d’abord à la Conférence que l’éducation est confrontée à de très graves problèmes aujourd’hui : les gouvernements dans toute l’Europe envisagent des stratégies de sorite de crise en cherchant à supprimer le financement public. Le revers de la médaille apparaîtra bientôt : la réduction des budgets met en péril l’emploi et l’éducation de qualité. L’année 2010 sera une année périlleuse pour le secteur public, selon M. van Leeuwen, et aujourd’hui il y a lieu de renforcer la lutte en faveur des investissements publics dans l’éducation et dans l’être humain. La tâche des syndicats est de faire comprendre aux gouvernements que l’investissement dans l’éducation et dans des services publics puissants et essentiels aidera à développer l’économie de nos pays et à la rendre moins vulnérable. A ce jour, quatorze pays ont fait appel au FMI et à d’autres moyens de prêts mis à disposition par l’UE. Mais il y a un prix important à payse pour toutes ces dispositions avec le FMI : réduction des salaires et fermeture d’écoles. De tels accords ont été conclus en Arménie, au Belarus, en Bosnie, en Roumanie, en Serbie, en Ukraine et en Hongrie et ils sont de nombreuses conséquences inacceptables. M. van Leeuwen annonce que quelques semaines avant la Conférence, une réunion a été organisée avec le Directeur du FMI, M. Strauss-Kahn, réunion au cours de laquelle la nécessité de mettre des conditions sociales à l’intervention du FMI a été soulignée. M. van Leeuwen en appelle aux dirigeants syndicaux de l’Europe afin qu’ils cherchent à exercer une influence sur le développement en demandant à être représentés lorsque leurs confédérations syndicales nationales sont consultées au sujet des plans financiers. Il est important de souligner lourdement l’importance de l’éducation en tant que moyen essentiel de sortir de la crise.

Il est temps de relever le niveau des compétences, poursuit M. van Leeuwen, afin de convaincre et de réassurer chacun que l’investissement dans l’éducation primaire et dans l’éducation secondaire constitue un investissement pour la prochaine génération, que l’investissement dans l’éducation de la petite enfance s’avèrera rentable et permettra aux femmes de revenir sur le marché de l’emploi, et enfin de faire valoir la nécessité de consentir de nouveaux investissements publics dans l’enseignement supérieur. Les syndicats d’enseignants doivent faire preuve d’unité et rejeter toutes les tentatives visant à introduire des évaluations de performance dans l’éducation. Les gouvernements doivent repenser fondamentalement la nouvelle économie mondialisée et la baser sur les compétences de l’éducation et les capacités des personnes. Bien que le communiqué diffusé après le Sommet du G20 sur l’investissement dans l’éducation s’avère déterminant pour une relance durable, il ne s’avèrera pas suffisant à moins que les bonnes intentions ne soient transposées dans la réalité et dans des actions cohérentes dans les pays comme au plan de l’UE

M. van Leeuwen évoque ensuite le rôle que l’IE mondiale joue pour faire valoir ces points de vue face aux institutions internationales, mais aussi pour soutenir ses Bureaux régionaux, notamment les syndicats membres dans les pays membres de l’UE et de l’AELE, afin de déterminer le cours de leur action auprès de l’UE ainsi que dans chaque pays à titre distinct. Ce qui a été accompli en Europe s’avère avantageux pour le monde entier car les membres de l’IE/Europe sont le pilier fondamental de l’IE. Notre force est notre unité, dit encore M. van Leeuwen. Quelle que soit la décision prise au sujet de la future structure, l’atout le plus précieux des syndicats d’enseignants, à savoir l’unité, doit être préservée, et personne ne doit être marginalisé. L’unité nous aidera à faire face à la crise du secteur de l’éducation et à nous défendre des attaques telles que celles dont sont victimes les membres de l’EGITIM-SEN en Turquie.

Mr. Van Leeuwen fait ensuite référence à la lettre anonyme qui a été reçue par les délégués à la conférence, accusant l’IE et sa propre personne d’irrégularités sur le plan fiscal. Il indique qu’un ancien employé de l’IE est suspecté d’être l’auteur de ce courriel et rappelle qu’il est important de nous protéger de toute forme de cyberharcèlement.

Une éducation de qualité pour chacun est le principal défi auquel l’IE est confrontée, ainsi que toutes ses organisations membres, au plan national. Se centrer sur l’action est la meilleure stratégie que les syndicats puissent mettre en œuvre, conclut M. van Leeuwen.

**6. Adoption de l’ordre du jour de la Conférence: Partie 2**

Le vote par appel nominal n° 1 sur la suppression du point 10 de l’ordre du jour de la Conférence donne le résultat suivant : pour : 889 ; contre: 2157 ; abstentions: 15. L’ordre du jour de la Conférence est dès lors approuvé tel que proposé.

**7. «Au-delà de la crise mondiale – Construire l’avenir de l’Europe par l’investissement public dans l’éducation » - Exposé du Professeur Roger Dale**

Le Professeur Roger Dale présente ses réflexions sur diverses questions en rapport avec l’éducation et l’investissement public dans l’éducation en période de crise économique. Dans son exposé, le Professeur Dale rejette la conclusion qu’il semble facile d’adopter, selon laquelle les leaders mondiaux ont eu recours à des solutions keynésiennes pour venir à bout de la récession mondiale.

« En effet, on peut constater aujourd’hui un consensus général sur la nécessité d’investir dans l’éducation considéré comme un élément crucial de la réaction à la récession. Cependant, bien que le néo-libéralisme économique soit totalement discrédité, son versant politique, à savoir la nouvelle gestion publique, reste le cadre corsetant les structures d’Etat et les processus politiques. Les Etats sont encore parties prenantes de la logique néolibérale du marché, logique dans laquelle ils rétablissent les conditions du marché par le biais de subventions massives, notamment dans l’éducation considérée comme un secteur, en faisant spécialement mention de son effet multiplicateur. Cependant, il existe aussi un grand nombre d’éléments extérieurs négatifs résultant de l’influence de la nouvelle gestion publique sur l’éducation : la réduction des salaires des travailleurs de l’éducation est un objectif toujours beaucoup trop tentant pour que les gouvernements puissent y résister, tandis que l’éducation est définie par les résultats atteints dans les tests et que ces réalisations sont jugées à l’aune des mêmes critiques.

« Les hypothèses, les formes administratives et politiques que revêt la nouvelle gestion publique persistent dans les organisations internationales et dans les gouvernements nationaux, et ce sont elles qui continuent à modeler la gouvernance sur le plan de l’éducation, notamment les façons d’investir davantage dans l’éducation. Si aujourd’hui le dossier de l’investissement dans l’éducation est porté presque exclusivement sur les plans de l’investissement économique et de l’investissement dans le capital humain, il est clairement nécessaire d’élaborer une méthode de réflexion sur l’éducation si l’on souhaite que cet investissement puisse être soutenu et ne disparaisse pas sitôt que sera effacée la crise immédiate. »

Le Professeur Dale conclut son exposé en soulignant que l’efficacité augmente avec l’offre de services d’éducation, car les exigences en matière de performance, de connaissance, d’adaptabilité et de déclin d’anciens modèles de sécurité se font de plus en plus pressantes. « Comme la jeunesse est de moins en moins nombreuse, les dépenses pour l’éducation feront l’objet d’un examen de plus en plus étroit dans la perspective d’économies budgétaires et dans un souci d’efficacité. Il faut clairement investir dans l’innovation sociale tout autant que dans l’innovation technologique dans et par l’éducation » signale le Professeur Dale. « Ceci implique de nouvelles manières d’action plutôt que de rechercher de nouvelles mesures à prendre. L’investissement dans le développement des enseignants et l’amélioration sur le plan de l’éducation offrent une solution de rechange à l’investissement dans les approches orientées vers le marché ». Cependant, le Professeur Dale souligne par-dessus tout la nécessité de l’éducation pour progresser vers l’équité et ceci d’autant plus que, en période de récession, le coût personnel, social et financier de la perpétuation des inégalités augmentera certainement, et deviendra encore mois tolérable et excusable.

**8. Résolution urgente : KTOS – Cyprus Turkish Teachers Trade Union**

Sener Elcil Hassan, Président du KTOS, Chypre, soumet une résolution urgente en rapport avec une grève récente et des manifestations de masse organisées par les syndicats chypriotes turcs contre une nouvelle loi imposée par les administrateurs de la Partie nord de Chypre et le gouvernement turc. La nouvelle loi vise à raboter les droits syndicaux et les droits sociaux, notamment en ce qui concerne les conventions collectives et les actions syndicales. En outre, des manifestations pacifiques ont été dispersées dans la violence par la police.

La Conférence/Assemblée adopte par acclamation la résolution (voir annexe).

**9. Allocution de bienvenue de Michał Boni, membre du Conseil des ministres de Pologne et Conseiller en chef auprès du Premier ministre de Pologne**

Sławomir Broniartz, ZNP, Pologne, donne lecture d’une lettre au nom de Michał Boni, lettre dans laquelle il exprime sa satisfaction de ce que la Conférence/Assemblée générale a choisi Varsovie comme lieu de la réunion ; M. Boni fait également référence à divers défis essentiels dans l’éducation, notamment l’éducation de qualité et l’accès à l’éducation pour tous. Dans cette lettre, Michał Boni souligne également qu’une éducation de haute qualité est la clef universelle déterminant les politiques en faveur du développement. Enfin, il souhaite à tous les délégués une réunion fructueuse.

**10. Résolution 1 proposée par le Comité paneuropéen sur la crise économique et de l’éducation**

Le Vice-Président Paul Bennett, UCU, Royaume-Uni, présente la résolution 1 sur la crise économique et la privatisation au nom du Comité paneuropéen ; cette résolution reçoit l’appui de la Vice-Présidente Galina MERKULOVA, ESEUR, Russie. Le Président (Ronnie SMITH) relève de graves erreurs de traduction dans la version française de la résolution n° 1, qui sera révisée et adaptée à la version anglaise. Les délégués dont les noms suivent prennent ensuite la parole pour discuter l’incidence de la crise économique :

* François CHAINTRON, FNEC.FP-FO, France
* Corinne MAFFRE VIALLE, SNUipp-FSU, France
* Frédérique Rolet, SNES-FSU, France
* José CAMPOS TRUJILLO, FECCOO, Espagne

Le Vice-Président Paul Bennett, UCU, Royaume-Uni, prend ensuite la parole en tant que promoteur de la résolution, et donne toute garantie aux délégués qui ont pris la parole que leurs points de vue seront intégrés dans la version définitive de la résolution.

Au terme d’un vote à mains levées, la résolution 1 (voir annexe) est adoptée à une très large majorité, avec seulement une abstention.

**11. Résolution 2 proposée par l’OLME sur la réaction des syndicats à la crise économique**

Themistoklis KOTSIFAKIS, OLME, Grèce, soumet la résolution 2 sur La réaction des syndicats à la crise économique ; cette résolution reçoit l’appui de Branimir STRUKLELJ, ESTUS, Slovénie. Martin Romer, Secrétaire général du CSEE, prend ensuite la parole pour souligner l’importance que revêt la coopération avec d’autres syndicats des services publics, car l’éducation n’est pas le seul secteur frappé par la crise.

La résolution 2 (voir annexe) est adoptée à l’unanimité.

**12. Rapport de la Conférence/Assemblée générale de 2006**

La Conférence/Assemblée générale adopte le Rapport sur la Conférence de l’IE-Europe/Assemblée générale du CSEE, qui s’est tenue à Luxembourg du 4 au 6 décembre 2006

**13. Rapport sur la restructuration de la Région européenne**

Le Président Ronnie Smith souligne que les points principaux contenus dans son rapport sur la restructuration de la Région européenne fait la synthèse des mesures prises depuis la dernière Conférence/Assemblée générale dans le souci d’atteindre un accord sur ce point. En particulier, il souligne que le processus s’inscrit dans la durée, que c’est un processus ouvert et global qui offre à chaque organisation membre la possibilité de faire entendre son opinion. S’agissant de la phase finale de cet exercice, il signale que le Bureau s’est réuni le 18 septembre 2009 afin d’étudier les propositions récoltées lors du processus de consultation, et divers amendements ont été introduits sur cette base, notamment la reconnaissance de la nécessité d’une autonomie plus affirmée de l’organisation pour traiter des questions européennes, la nécessité du renfort de l’apport du Comité pour la désignation du Responsable de la Région européenne, la définition plus précise du rôle des responsables politiques de l’organisation et une assurance concernant les ressources humaines qui seront mises à la disposition de la Structure européenne en cas de modification. Il souligne que le Bureau a décidé de soumettre ses projets de Statuts au Comité à sa réunion des 12 et 13 octobre, mais celui-ci a refusé de présenter les propositions à la Conférence/Assemblée générale par 18 voix, 13 voix pour et 1 abstention, tandis que 16 membres du Comité étaient dans l’impossibilité d’être représentés en séance. Il explique ensuite que 27 organisations membres ont décidé de soumettre les propositions à la Conférence/Assemblée générale par le biais de la résolution n°3. Cette démarche est conforme à la procédure lancée à la Conférence/Assemblée de Luxembourg en 2003, à laquelle les Statuts actuels ont été adoptés. Toute modification des Statuts implique un vote à la majorité des deux tiers. La procédure de présentation des Statuts à la Conférence/Assemblée générale au nom des 27 organisations ne permet pas de soumettre les amendements préalablement à la Conférence/Assemblée générale, et il sera très difficile de traiter les amendements multiples émanant de l’assemblée lors de la Conférence/Assemblée générale, compte tenu spécifiquement de l’importance de disposer de Statuts cohérents.

Jean-Marie Maillard, SNES-FSU, France, prend la parole sur la question du rapport du Président concernant la réduction de la Région européenne, mettant en évidence l’expérience qu’il a acquise dans le cadre de sa participation au Comité d’examen mis en place à cet effet. Il est également d’avis que l’ensemble du processus constitue une quête de consensus, mais toutes les questions n’ont pas été abordées au cours de la consultation, car certaines ont été négligées.

**14. Résolutions sur les projets de nouveaux Statuts**

Le Président que quatre résolutions ont été reçues, en rapport avec les Statuts :

Résolution 3, présentée par 27 organisations (et pour laquelle une autre organisation a fait savoir qu’elle désirait y être associée, cette notification étant toutefois parvenue après la date limite du 23 octobre). Le Président explique que la résolution n°3 prévoit la suppression de tous les Statuts actuels et leur remplacement par un nouvel ensemble de Statuts, comme indiqué dans un appendice à la résolution, et qui constitue le même ensemble de Statuts préparé par le Bureau, comme exposé au point 9 de l’ordre du jour.

Résolution 4, proposée par les 27 organisations à l’origine de la résolution 3. Le Président explique que la résolution 4 n’est pertinente que si la résolution 3 est approuvée et, en conséquence, elle ne sera débattue que si la résolution 3 est adoptée. Sinon, la résolution 4 deviendra caduque d’office.

Résolution 5 proposée par le SNES-FSU, France, portant sur la procédure adoptée et demandant le maintien du statut quo.

Résolution 6 proposée par le DLF, Danemark, proposant une procédure en rapport avec les amendements aux Statuts.

Le Président explique que le Bureau, au moment de préparer la présente Conférence/Assemblée générale, a constitué un Groupe consultatif restreint de 3 Vice-Présidents sur la manière dont les résolutions devront être traitées. Il a décidé d’accepter l’avis du Groupe et en conséquence, présentera tout d’abord les résolutions 1 et 2. En ce qui concerne les résolutions 4, 5 et 6, l’avis recueilli auprès du Groupe consultatif est que, bien que les Statuts actuels ne contiennent aucune disposition quant à l’ordre dans lequel des résolutions de ce type devraient être abordées, l’article 11 des Statuts de l’IE mondiale et du Règlement d’ordre intérieur s’énonce comme suit :

Si plusieurs résolutions sont présentées sur le même sujet, le Président fixe l'ordre dans lequel le Congrès votera sur ces résolutions ou amendements, en commençant par le texte le plus éloigné de la situation actuelle. Si le Congrès vote en faveur d'une résolution ou d'un amendement qui rend les autres caducs, ces autres textes ne sont pas mis aux voix.

Le Président explique qu’il a l’intention de suivre les principes définis dans cet article et prévoit ainsi d’entamer le débat par la résolution 3 puisqu’elle est celle qui s’écarte le plus du statut quo. Il fournit les explications suivantes :

si la résolution 3 est adoptée, il présentera ensuite la résolution 4, tandis que les résolutions 5 et 6 deviendront caduques ;

si la résolution 3 n’est pas adoptée, la résolution 4 deviendra caduque et il ouvrira ensuite le débat sur les résolutions 5 et 5.

Jörgen Lindholm, Lärarförbundet, Suède, propose ensuite la résolution 3. Celle-ci a l’appui d’un grand nombre d’organisations membres et propose de supprimer les Statuts actuels et de les remplacer par un nouvel ensemble de Statuts du CSEE proposé en annexe. Se fondant sur le mandat que la Conférence/Assemblée générale de 2006 a donné à un Groupe de travail, les nouveaux Statuts ont été rédigés avec succès dans le cadre d’un processus démocratique de consultation avec les organisations membres, processus qui s’est étendu sur 2008 et 2009. Les nouveaux Statuts comportent des contributions appréciables et des amendements de la majorité des organisations membres du CSEE, et ils représentent un compromis historique. M. Lindholm souligne que le processus de rédaction des nouveaux Statuts est le plus démocratique de toute l’histoire du CSEE et de l’IE. Le Bureau du CSEE a demandé que les nouveaux Statuts soient soumis à la Conférence/Assemblée générale, mais le Comité exécutif a décidé de ne pas agir dans ce sens. Pour cette raison, le Lärarförbundet a décidé de prendre la responsabilité de présenter les Statuts, car de nombreuses organisations ont déclaré leur appui à cette résolution. M. Lindholm souligne que le Lärarförbundet est partisan de l’unité des syndicats d’enseignants, et qu’il est important d’améliorer encore le travail du CSEE au plan de l’UE, ainsi que ses liens avec la CES.

Jerry Bartlett, NASUWT, Royaume-Uni, soutenant la résolution 3, souligne qu’un vote contre la résolution 3 impliquera le statut quo pour trois nouvelles années au moins. Selon lui, ceci empêcherait le mouvement syndical des enseignants en Europe d’atteindre le niveau d’efficacité requis et l’empêcherait d’atteindre sa puissance maximale, en particulier en période de crise économique et financière. Il existe une divergence de vues sur le plan organisationnel entre l’IE/E et le CSEE, et toute modification constituera une occasion favorable d’obtenir la solidarité et le soutien global et de concrétiser l’unité entre les syndicats d’enseignants, et pas seulement en Europe.

Plusieurs délégués demandent à prendre la parole. De ceux-ci, dont les noms suivent se prononcent en faveur de la résolution 3 :

* Paul Bennet, UCU, Royaume-Uni
* François Chaintron, FNEC.FP-FO, France
* Sören Holm, Lärarförbundet, Suède
* Agnès Breda, UNSA, France
* Avril Hall-Callaghan, UTU, Royaume-Uni
* Helen Connor, EIS, Royaume-Uni
* Walter Dresscher, AOb, Pays-Bas
* José Campos, FECCOO, Espagne
* John Carr, INTO, Royaume-Uni
* Mary Bousted, ATL, Royaume-Uni
* Haldis Holst, UEN, Norvège
* Alistair Hunter, UCU, Royaume-Uni
* Sue Rogers, NASUWT, Royaume-Uni
* Christine Blower, NUT, Royaume-Uni

Ceux dont les noms suivent se prononcent contre la résolution 3 :

* Jean-Luc Villeneuve, SGEN-CFDT, France
* Branimir Strukelj, ESTUS, Slovénie
* Anders Christiansen, DLF, Danemark
* Roger Ferrari, SNES-FSU, France
* Aline Lacullee, FERC-CGT, France
* Slawomir Broniarz, ZNP, Pologne
* Ryszard Mosakowski, KSN Solidarnosc, Pologne
* Allan Baumann, BUPL, Danemark

D’autres interventions sont également faites par les délégués dont les noms suivent :

Ulrich Thöne, GEW, Allemagne, appuie la résolution 3 et en appelle au Président afin qu’il prenne des décisions point par point sur les différentes sections intégrées dans les Statuts ;

Stig Andersen, DLF, Danemark, demande aux délégués de trouver un compromis sur les nouveaux Statuts, cependant, il souligne que la manière dont les nouveaux Statuts sont présentés, soit sous la forme d’un ensemble, ne permet pas de compromis.

Jörgen Lindholm, Lärarförbundet, Suède, répondant aux observations qui viennent d’être faites, déclare que le préambule des nouveaux Statuts traite de l’autonomie du nouveau Secrétaire général du CSEE. Il précise en outre que, dans le nouveau CSEE, il s’agirait de combiner le rôle d’organe régional et de fédération syndicale de l’UE. Il fournit également des éclaircissements sur les Statuts concernant la méthode de désignation du nouveau Directeur régional. La sélection se fera par le Comité/Bureau, et seule une candidature sera soumise en vue de la nomination par le Secrétaire général de l’IE.

Le Président Ronnie Smith demande un vote par appel nominal (n° 2) sur la résolution 3. A la suite du décompte des voix concernant le vote par appel nominal n°2 par les scrutateurs, le Président annonce à la Conférence/Assemblée générale qu’afin de déterminer si la résolution 3 est ou non adoptée, il convient d’interpréter les Statuts actuels, et spécifiquement l’article 5 (l)):

La Conférence a l’autorité requise pour amender les présents Statuts par un vote à la majorité des deux tiers.

Le Président explique que les Statuts actuels ne contiennent aucune précision au sujet de ce qui constitue un vote à la majorité des deux tiers, à savoir s’il faut entendre par là les deux tiers du total des votes exprimés pour et contre, ou s’il faut également y inclure les abstentions. Selon le Président, les traditions et les pratiques diffèrent d’un pays à l’autre et dans les différentes organisations membres, et la consultation des Statuts et du Règlement d’ordre intérieur de l’IE au plan mondial ne fournit pas de directives claires, référence étant faite aux « votes exprimés » (art. 30). Cependant, l’interprétation de ces éléments déterminerait le résultat du vote à mains levées n°2 sur la résolution 3. Le Président demande alors à la Conférence/Assemblée générale d’exercer ses prérogatives en déterminant de quelle manière cet article imprécis soit être appliqué. Le Président soumet deux solutions envisageables à la Conférence/Assemblée générale :

interpréter l’article pertinent comme se référant seulement aux votes pour et aux votes contre ;

interpréter l’article pertinent comme se référant à tous les votes exprimés (c’est-à-dire pour, contre et abstention).

Plusieurs délégués prennent alors la parole sur cette question.

Parmi ceux-ci, ceux dont les noms suivent s’expriment en faveur de la première possibilité (c’est-à-dire l’interprétation prévoyant seulement la prise en compte des votes pour et des votes contre) :

* Christine BLOWER, NUT, Royaume-Uni – qui demande également un vote par appel nominal sur les deux solutions.

Les délégués dont les noms suivent se prononcent en faveur de la deuxième solution (c’est-à-dire une interprétation prévoyant la prise en compte de tous les votes : pour, contre et abstention) :

* John BENCINI, MUT, Malte
* Gheorghe ISVORANU, FSI “Spiru Haret”, Roumanie
* Gábor KERPEN, PDSZ, Hongrie
* Razvan BOBULESCU, Alma Mater, Roumanie
* Jerry BARTLETT, NASUWT, Royaume-Uni
* Allan BAUMANN, BUPL, Danemark
* Hans Ole FROSTHOLM, DLF, Danemark

D’autres interventions sont également faites par les délégués dont les noms suivent, qui affirment que ce point aurait dû être précisé avant le vote par appel nominal n°2 sur la résolution 3 et pas après, et qu’avant le vote, il semblait que tous les votes exprimés (pour, contre, abstention) seraient pris en compte :

* Jean-Marie MAILLARD, SNES-FSU, France
* Piroska GALLÓ, SEH, Hongrie
* Roger FERRARI, SNES-FSU, France
* Ana GASPAR, FENPROF, Portugal
* Udu Berkmann, VBE, Allemagne
* Aline LACULEE, FERC-CGT, France – qui propose également à l’Assemblée de ne pas voter sur cette question
* Albert RITZENTHALER, SGEN-CFDT
* Branimir STRUKELJ, ESTUS, Slovénie

D’autres interventions sont également faites par les intervenants suivants :

* John Carr, INTO, Irlande, qui demande que le Président se prononce sur la question et qu’un nouveau vote ait lieu sur la résolution 3 lorsque le Président aura fait connaître la nouvelle interprétation ;
* Samuel RORHRACH, SER, Suisse, qui déplore l’absence de discussion sur le fond concernant les Statuts ;
* Agnes BREDA, UNSA Education, France, qui demande qu’un vote ait lieu sur les deux solutions proposées par le Président ;
* Daire KEOGH, IFUT, Irlande, qui demande un nouveau vote sur la résolution 3.

Le Président demande alors de procéder comme suit pour le vote : que la Conférence/Assemblée générale détermine tout d’abord comment l’article pertinent doit être appliqué (à savoir si le vote à la majorité des deux tiers prend en considération seulement les votes pour et les votes contre ou s’il doit également tenir compte des abstentions) ; un nouveau vote sur la résolution 3 se tiendrait ensuite.

Après un vote à mains levées, la proposition du Président est rejetée par une majorité.

Le Président procède alors à un vote sur le sens qu’il faut donner à l’article 5 (l), qui précise que « la Conférence a l’autorité requise pour amender les Statuts par une majorité des deux tiers ». Après un vote à mains levées sur l’interprétation à donner au concept de vote à la majorité des deux tiers et quant à savoir si un tel vote tient compte de tous les votes émis, notamment les abstentions, une majorité nette de délégués votent en faveur de la prise en compte de tous les votes exprimés, c’est-à-dire les votes pour, les votes contre et les abstentions) dans le calcul de la majorité des deux tiers.

Les résultats du vote à mains levées sur la résolution 3 se présentent dès lors come suit :

Pour: 2002

Contre: 884

Abstentions: 201

Nombre total de votes exprimés: 3087

Pourcentage de votes en faveur: 64.85%

Bien que la résolution 3 ait été adoptée à la majorité simple, la majorité des deux tiers soit 66.6% nécessaire à l’adoption du projet des nouveaux Statuts n’est pas acquise. En conséquence, la résolution 4 est caduque et les résolutions 5 et 6 sont retirées.

**15. Rapport d’activité triennal conjoint de l’IEE/CSEE**

Charlie Lennon, Secrétaire général adjoint de l’IE, déclare que le rapport conjoint CSEE/IEE a été envoyé aux organisations membres avant la conférence pour qu’elles l’examinent ; ce rapport présente en détail les activités réalisées par l’IE/E au cours des trois dernières années. Martin Rømer, Secrétaire général du CSEE, déclare que ce rapport rend compte du grand nombre de points que le CSEE a traité au cours des trois dernières années. Il remercie les syndicats nationaux du soutien qu’ils ont accordé au CSEE en mettant à sa disposition des experts lorsque le Secrétariat en avait besoin. Le CSEE étudie le nouveau concept d’éducation de l’UE, ce qui exige une réaction plus cohérente de la part des syndicats d’enseignants. Aujourd’hui, le CSEE est mieux représenté dans différents organes et groupes de travail de l’UE, et il est consulté de plus en plus régulièrement et fréquemment. M. Rømer exprime l’espoir que cette influence gagnera en vigueur, car le Comité de dialogue social sectoriel doit être mis en place en 2010. Il saisit l’occasion qui lui est ainsi donnée pour remercier tous les syndicats de leur participation et du soutien qu’ils sont donné au processus de création du Comité de dialogue social ainsi que le Secrétariat du CSEE. Il conclut son intervention en déclarant que dans le nouveau cycle de trois ans, la coopération avec les syndicats et entre les syndicats atteindra des niveaux élevés d’intégration et de coordination, car il est absolument déterminant de renforcer la coopération

**16. Rapport sur les affiliations et le paiement des cotisations**

Charlie Lennon, Secrétaire général adjoint de l’IE, présente le rapport sur les affiliations, dresse la liste des organisations qui sont devenues membres de l’IE/CSEE d’une part et les organisations qui se sont retirées ou ont été exclues de l’IE/CSEE au cours des trois dernières années, d’autre part. Il précise encore que la liste des cotisations payées est celle utilisée par le Comité de vérification des pouvoirs pour calculer le nombre de voix auquel chaque organisation a droit lors des élections.

**17. Rapports financiers 2007-2009**

**a. IE/Europe**

Charlie Lennon, Secrétaire général adjoint de l’IE, présente le rapport financier de l’IE paneuropéenne. Il explique que les chiffres n’ont pu être arrêtés définitivement avant fin 2009, mais qu’il faut s’attendre à un déficit de l’ordre de 20.000 euros et qu’il en sera tenu compte dans le budget de 2010.

**b. CSEE**

Walter Dresscher, Trésorier du CSEE, explique les états financiers 2007 - 2009 du CSEE préparés par les vérificateurs aux comptes externes. Il fait remarquer que les cotisations ont augmenté en 2006 et 2007 mais que le nombre de membres a diminué et souligne que certaines économies ont pu être réalisées dans la rubrique « frais de personnel » grâce à une réorganisation interne du Secrétariat. Le déficit pourrait s’élever à 17.000 euros à la fin de 2009.

**c. Rapports des vérificateurs aux comptes internes du CSEE**

Sue Rogers, vérificateur aux comptes interne du CSEE, NASUWT, Royaume-Uni, présente les rapports financiers s’étendant sur la période 2007 et 2008. Pour ces deux années, les comptes du CSEE sont considérés comme globalement bons. Elle fait également remarquer qu’en 2008, le travail des vérificateurs s’est trouvé sensiblement facilité par l’entrée en fonction de Roger Jonkeer en qualité de trésorier du CSEE. Par ailleurs, elle estime que la création de l’ETUCE-CSEE Foundation, qui répond à une exigence formelle de l’UE pour l’accès aux fonds, est à présent finalisée et que cet organe travaille dans une grande clarté et effectivité. Elle souligne encore que le paiement des cotisations de l’IE au CSEE est vital pour le fonctionnement de ce dernier.

**d. Désignation des vérificateurs aux comptes internes du CSEE**

Sue Rogers, NASUWT, Royaume-Uni et Frank Kuypers, OCNV, Pays-Bas, présentent leur démission en tant que vérificateurs aux comptes internes ; les délégués les remercient pour tout le travail fourni au cours des dernières six années. Brian Cookson, NASUWT, Royaume-Uni et Rudy Van Renterghem, COC, Belgique, sont désignés à la fonction de vérificateurs aux comptes internes du CSEE.

**e. Adoption des rapports financiers**

La Conférence/Assemblée générale adopte par conséquent les rapports financiers de l’IE/E et du CSEE.

**18. Programmes d’activités 2010-2012 de l’IE/E - CSEE**

Martin Rømer, Secrétaire général du CSEE, présente la proposition de programme d’activité IE/E – CSEE pour la période 2010-2012. Il explique combien la formulation du programme commun IE/E – CSEE s’est avérée difficile alors que les débats sur les Statuts étaient toujours en cours. Les deux colonnes différentes du programme représentent à gauche, les questions européennes générales et à droite, les questions se rapportant plus spécifiquement à l’UE et devant être traitées au niveau de l’UE. M. Rømer souligne toutefois que cette séparation ne signifie pas que les questions spécifiques à l’UE ne présentent aucun intérêt pour les pays hors UE. M. Rømer met également en exergue l’ambition du programme conjoint qui est de couvrir l’ensemble de l’Europe et de coordonner dans toute la mesure du possible les activités de l’IE/E et du CSEE. Il souligne que les discussions sur les structures n’ont pas abordé la question de savoir s’il était raisonnable ou non de collaborer et qu’il existait à présent une énorme responsabilité quant à la capacité de combiner les responsabilités administratives, financières et politiques afin de prouver que tout le monde était respecté en Europe.

M. Rømer conclut que nous sommes sur le point de voir émerger en Europe une « politique de l’éducation » et que les syndicats d’enseignants doivent donner une réponse globale quant au type d’éducation, au type de valeurs et à l’éducation de qualité qu’ils souhaitent pour le 21ème siècle.

Les délégués formulent les observations suivantes sur le programme d’action conjoint :

* appel au mouvement européen des enseignants visant à appuyer en Europe et particulièrement en Allemagne et en Autriche, les récentes manifestations organisées par les étudiants contre les modifications actuelles apportées dans le cadre de Bologne et appel en faveur d’un Processus de Bologne qui assure une meilleure gestion et davantage de qualité dans l’enseignement supérieur en Europe, tant pour les étudiants que pour les enseignants (Allemagne)
* appel en faveur de l’intégration d’une perspective globale dans le programme d’action programme (Norvège)
* appel visant à analyser la stratégie de Lisbonne et ses répercussions sur l’éducation, en particulier l’éducation à l’esprit d’entreprise (France)
* nécessité de repenser les valeurs à appuyer dans toutes les phases de l’éducation ainsi que l’organisation de l’éducation en Europe afin de répondre aux besoins du 21ème siècle (Royaume-Uni)
* appel à une meilleure inclusion des questions liées à l’EFP dans les activités du CSEE et de l’IE/E (France)
* appui à la liberté académique dans les activités du CSEE et de l’IE/E et prise en compte dans le programme de travail (Royaume-Uni)
* appel à défendre les enseignants du secteur de la petite enfance au même titre que tous les autres professionnels et praticiens de l’éducation (France)
* question sur le rôle du Comité du dialogue social européen et des gouvernements nationaux (Irlande)
* observation sur la mise en œuvre au plan national du processus de Bologne qui est couronnée de succès en Espagne et sur les différentes options que les gouvernements nationaux adoptent dans la modernisation de l’enseignement supérieur en Europe (Espagne)

En réponse aux commentaires formulés par les délégués, Martin Rømer confirme l’existence de différentes approches au plan national sur ce qu’est et sur ce que n’est pas le Processus de Bologne. Très souvent, les décisions prises au plan national dans le cadre de la réforme de l’enseignement supérieur sont contestées à cause de Bologne alors qu’elles n’ont rien à voir avec le Processus même. M. Rømer déclare que le mouvement syndical doit rester vigilant sur ces questions. Il confirme également qu’au cours des deux dernières années, les travaux du CSEE et de l’IE/E ont accordé davantage d’attention à l’EFP et qu’il convient de maintenir cette tendance. Il confirme la nécessité d’inclure une approche globale dans toutes les activités en Europe, car le mouvement syndical des enseignants à une perspective globale quant à l’organisation de l’éducation et à la promotion des valeurs qu’elle doit prendre en charge. M. Rømer souligne que l’éducation de la petite enfance doit rester un thème prioritaire dans les activités en Europe, précisant qu’un message a déjà été adressé à la Commission sur la nécessité d’évaluer les compétences des professionnels de la petite enfance. S’agissant du processus de dialogue social européen, M. Rømer conclut que dans certains pays il existe encore des problèmes avec les gouvernements nationaux comme l’Irlande mais des mesures sont actuellement prises pour trouver des solutions à ces problèmes.

La Conférence/Assemblée générale adopte le Programme d’action conjoint.

**19. Election des Vice-Présidents du Comité paneuropéen IE/CSEE**

Lillemor Darinder présente les résultats de l’élection par la Conférence/l’Assemblée des six Vice-présidents paneuropéens de l’IE/du CSEE :

Organisations ayant le droit de vote: 104

Votes exprimés: 99

Bulletins de vote non remis : 5

Bulletins nuls: 0

Bulletins valables: 99

Le nombre de voix se répartit comme suit :

Paul Bennett, UCU, Royaume-Uni : 2947

Odile Cordelier, SNES, France: 2784

Kounka Damianova, SEB, Bulgarie: 1950

Jörgen Lindholm, Lärarförbundet, Suède: 3020

Manana Ghurchumalidze, ESTFUG, Géorgie: 2098

Galina Merkoulova, ESEUR, Russie: 2916

Ulrich Thöne, GEW, Allemagne: 2603

Le Comité des élections déclare les personnes suivantes élues en qualité de Vice-présidents paneuropéens de l’IE/du CSEE :

Paul Bennet

Odile Cordelier

Jörgen Lindholm

Manana Ghurchumalidze (IE/Europe)

Galina Merkoulova (IE/Europe)

Ulrich Thöne

**20. Journée internationale pour l’élimination de la violence à l’égard des femmes**

Une session extraordinaire (Exception au Programme) s’est tenue le 25 novembre 2009 à l’occasion de la Journée internationale pour l’élimination de la violence à l’égard des femmes. Au nom du Comité de la condition des femmes de l’IE, Haldis HOLST, UEN, Norvège, et Vice-Présidente de l’IE pour l’Europe, présente un exposé sur le problème persistant et généralisé que constitue la violence à l’égard des femmes et aborde les stratégies pour le contrecarrer dans les syndicats et ailleurs. Elle mentionne des statistiques peu encourageantes illustrant l’ampleur de la violence à l’égard des femmes dans tous les pays et dans toutes les classes économiques et sociales. Ainsi, elle mentionne qu’une femme sur trois est susceptible d’être battue, d’être contrainte à des relations sexuelles non consenties ou d’être victime d’une autre forme de maltraitance au cours de sa vie. Une femme sur cinq sera victime d’un viol ou d’une tentative de viol. On estime qu’au nom de l’honneur, 5.000 femmes sont assassinées chaque année par des membres de leur famille. Haldis Holst signale que l’IE et ses organisations membres ont une tâche à mener à bien au nom de la solidarité avec les femmes qui forment la majorité des membres de l’IE et de ses syndicats, dans les écoles et dans les communautés. Elle invite instamment les autres syndicalistes à informer leurs membres, à lancer des campagnes, à mettre en place des alliances nationales, à participer à des manifestations et à produire des informations et du matériel d’enseignement.

Slavomir BRONIARZ, ZNP, Pologne, et Begoña SUAREZ, STES, Espagne présentent également les initiatives spécifiques prises par leurs syndicats respectifs dans le cadre de l’égalité des genres.

Le Président remercie les trois orateurs pour leurs exposés et exprime sa conviction que les sentiments exprimés sont partagés et entérinés par l’Assemblée générale.

**21. Budget(s) 2010 – 2012**

Les délégués à la Conférence/Assemblée générale ne formulent aucun commentaire sur les projets de budget IE Europe/CSEE pour 2010-2012, qui sont traités au point 15 de l’ordre du jour en même temps que les propositions de programmes d’activités 2010-2012.

Le Président déclare clos l’examen du point 16.

**22. Cotisations supplémentaires 2010- 2012**

**i. IE/Europe (Organisations dans les pays non UE/AELE) et**

**ii. CSEE (Organisations dans les pays UE/AELE)**

La Conférence/Assemblée générale ne présente aucune autre proposition visant à modifier le taux des cotisations supplémentaires selon des modalités différentes de celles décrites dans le document distribué avec les documents de la Conférence/Assemblée générale.

**23. Rapport sur les dispositions prises pour le 6ème Congrès mondial de l’IE (2011)**

Charlie Lennon, Secrétaire général adjoint de l’IE, indique que le prochain Congrès mondial de l’IE se tiendra en juillet 2011 à l’International Convention Centre du Cap (Afrique du Sud) et qu’une réunion du Bureau exécutif de l’IE sera organisée début décembre 2009 afin de finaliser le thème du Congrès. Il signale qu’un calendrier préliminaire des activités a été publié ; pour les organisations membres, le premier délai à respecter est celui de janvier 2010, date limite à laquelle elles doivent avoir introduit les candidatures de leurs membres pouvant prétendre aux prix. Il ajoute que la première version du site web du Congrès sera opérationnelle au moment de la réunion du Bureau exécutif de l’IE, mais qu’elle ne comprendra que des informations. Les inscriptions au Congrès seront possibles par le biais du site web du Congrès à partir d’août - septembre 2010. Charlie Lennon signale encore qu’une invitation sera envoyée en juin/juillet 2010 aux membres souhaitant demander une aide. Le site web du centre de convention est le suivant : [www.cticc.co.za](http://www.cticc.co.za); par ailleurs, les possibilités de réservation d’hôtels sélectionnés se trouvant à quelques minutes de marche du Centre de conférence seront communiquées vers la mi-2010.

**24. Autres résolutions**

**a. Résolution 7 sur la mise en place d’une Task Force sur l’éducation de la petite enfance**

La résolution 7 est proposée par le BUPL, Danemark, avec l’appui de l’UEN, Norvège. Elle demande la mise en place d’une Task Force sur l’éducation de la petite enfance, qui aura pour objet de conseiller le CSEE sur toutes les matières de l’UE liées à l’éducation de la petite enfance. L’accent mis nettement sur l’apprentissage tout au long de la vie au cours de ces dernières années a renforcé l’intérêt pour l’éducation de la petite enfance. Celle-ci doit s’envisager dans une double perspective, sociale (infrastructures d’accueil des enfants et réconciliation de la vie privée et de la vie professionnelle) mais aussi éducative. La variété des infrastructures en matière d’éducation de la petite enfance existant dans les différents pays européens se traduit par une très grande diversité des conditions et des statuts du personnel de ce secteur. Il faut réagir en apportant une réponse sous l’angle professionnel et sous l’angle syndical. De nouvelles mesures s’imposent et il est nécessaire de mettre en place une Task Force européenne sur l’éducation de la petite enfance financée en partie par les syndicats soucieux d’y adhérer.

La Conférence/Assemblée générale adopte la résolution (voir annexe) par un vote à mains levées.

**b. Résolution 8 sur l’éducation à l’intégration en tant qu’instrument de la lutte contre la pauvreté**

La résolution 8 est présentée par la FETE-UGT, Espagne, avec l’appui de la FECCOO, Espagne. En temps de crise économique aiguë, les personnes les moins favorisées sur le plan économique seront aussi celles qui souffriront le plus. Dans le cadre de l’intégration sociale, l’éducation publique est un instrument essentiel permettant de surmonter ces problèmes et de lutter contre la pauvreté. Afin de réaliser les objectifs ambitieux poursuivis par l’éducation, il est indispensable que les travailleurs du secteur de l’éducation bénéficient d’une bonne formation et d’une bonne rémunération. Il ne faut pas perdre de vue que l’année 2010 a été déclarée Année européenne de lutte contre la pauvreté et l’exclusion sociale.

La Conférence/Assemblée générale adopte la résolution (voir annexe) par un vote à mains levées.

**c. Résolution 9 sur l’enseignement et la formation professionnels**

La résolution 9 est proposée par l’UCU, Royaume-Uni, avec l’appui du GOD, Autriche. Au plan européen, l’enseignement et la formation professionnels sont organisés dans une multitude de systèmes, pour des groupes d’âge très divers et à tous les niveaux d’apprentissage. Il s’agit d’un secteur qui revêt une importance fondamentale pour les économies et les sociétés européennes. Il est indispensable que le secteur se renouvelle sans cesse pour relever les défis économiques et sociaux en pleine mutation. En conséquence, il est indispensable que les syndicats d’enseignants œuvrent au relèvement du statut de l’enseignement et de la formation professionnels, le protègent de la privatisation et de l’écrémage des formations rentables. Les enseignants du secteur de l’enseignement et de la formation professionnels exigent le relèvement de leur statut professionnel et l’amélioration des possibilités de carrière ainsi que le respect de leur droit au renouvellement de leurs compétences professionnelles. Les délégués soulignent également l’importance que revêt pour l’apprentissage tout au long de la vie une formation professionnelle initiale de qualité. Il faut suivre de près le regain d’intérêt dont l’UE fait preuve aujourd’hui pour l’enseignement et la formation professionnels car il existe une tendance largement répandue qui consiste à ne voir l’EFP que comme une formation à l’emploi, utile à l’économie.

La Conférence/Assemblée générale adopte la résolution (voir annexe) par un vote à mains levées.

**d. Résolution urgente sur les droits syndicaux en Turquie : Libération de 31 collègues de KEST et Egitim Sen emprisonnés!**

Proposée par le NASUWT, Royaume-Uni, le GEW, Allemagne, le SNES-FSU, France et le DLF, Danemark, cette résolution urgente est proposée par Jerry BARTLETT, NASUWT, Royaume-Uni. Jerry Bartlett explique la toile de fond de cette résolution, et plus particulièrement le fait que les quatre syndicats qui soumettent cette résolution ont constitué le Groupe d’observateurs de l’IE au procès des 31 travailleurs de KESK (syndicat turc) et Egitim Sen, dont 27 sont des enseignants. Il mentionne également les épreuves traversées par les collègues depuis leur arrestation, l’influence que l’IE a été en mesure d’exercer sur le déroulement du procès ainsi que l’aide permanente dont ces collègues ont besoin, bien qu’ils aient pu quitter la prison, car ils devront à nouveau se présenter au tribunal en mars 2010. Odile Cordelier, SNES-FSU, France, appuie cette résolution, faisant référence à quelques expériences des collègues turcs emprisonnés. Aucun délégué ne souhaite intervenir sur ce point.

La résolution (voir annexe) est adoptée à l’unanimité.

**e. Autres questions**

Le Président informe la Conférence/Assemblée générale que deux organisations membres ont introduit une demande dans l’espoir de pouvoir présenter des résolutions d’urgence. Ces demandes ont toutefois été soumises après le délai fixé. Le Président exprime le souhait que la Conférence/Assemblée générale fasse part de son appui aux organisations membres, à savoir LIZDA, Lettonie et ESTFUG, Géorgie, présentant ces demandes :

Ilze Trapenciere, LIZDA, Lettonie explique la gravité de la situation économique en Lettonie et les graves conséquences négatives de cette situation sur l’éducation publique et la recherche. Elle demande de soutenir les campagnes menées par LIZDA dans sa lutte contre de nouvelles coupes dans les budgets de l’éducation et de la recherche et d’appuyer la demande de LIZDA visant à garantir le financement de l’éducation et de la recherche. Elle demande plus particulièrement d’apporter un soutien à la journée d’action prévue par LIZDA le 1er décembre 2009.

Le Président fait part du souhait de la Conférence/Assemblée générale entend soutenir la Lettonie et souhaite à ce pays plein succès dans son action.

Le Président explique que l’ESTFUG, Géorgie, avait fait part de la préoccupation que suscitait l’enlèvement de quatre élèves géorgiens emmenés dans la capitale de l’Ossétie du Sud, seule la Croix-Rouge internationale étant admise auprès de ces enfants.

Le Président fait part du sentiment unanime de la Conférence/Assemblée générale selon lequel des actes de cette nature resteront toujours injustifiables et demande la libération des enfants.

**25. Election des membres du Comité paneuropéen de l’IE / Bureau exécutif du CSEE**

Lillemore Darinder, NLS, Finlande, annonce les résultats de l’élection des membres aux sièges nationaux du Comité régional paneuropéen/Bureau exécutif du CSEE.

Organisations ayant le droit de vote : 104

Votes exprimés: 96

Bulletins de vote non remis: 8

Vote nul: 1

Votes valables: 99

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Albanie | SPASH | KRUJA | Bajram | Non élu |
| Arménie | CPCST | HARUTYUNYAN | Karlen | Non élu |
| Autriche | GOD | SKALA | Helmut | Non élu |
| Azerbaidjan | Vacant |  |  |  |
| Belarus | SBPES | BOIKA | Aleaksandr | Non élu |
| Belgique | COC | VAN RENTERGHEM | Rudy | Non élu |
| Bosnie-Herzégovine | Vacant |  |  |  |
| Bulgarie | Vacant |  |  |  |
| Croatie | TUWPSEC | STRUGAR | Božena | 2457 voix |
| Chypre | KTOEOS | SENER | Hassan | 2232 voix |
| République tchèque | CMOS | DOBSIK | Frantisek | Non élu |
| Danemark | DLF | ANDERSEN | Stiga | Non élu |
| Estonie | EEPU | PARKEL | Vaike | Non élu |
| Finlande | OAJ | MELTO | Marjatta | Non élu |
| France | UNSA Education | ESCURE | Laurent | Non élu |
| Géorgie | Vacant |  |  |  |
| Allemagne | VBE | FRANKE-ZÖLLMER | Gitta | 2264 voix |
| Grèce | DOE | MANTAS | Komninos | Non élu |
| Hongrie | PDSZ | KERPEN | Gabor | 1917 voix |
| Islande | Vacant |  |  |  |
| Irlande | INTO | CARR | John | Non élu |
| Israël | ITU | WASSERMAN | Joseph | Non élu |
| Italie | CISL Scuola | DAL PINO | Maria Lucia | Non élu |
| Lettonie | LIZDA | TRAPENCIERE | Ilze | Non élu |
| Lituanie | LMPS | VOLOSKEVIČIENĖ | Juratė | Non élu |
| Luxembourg | Vacant |  |  |  |
| Macédoine | Vacant |  |  |  |
| Malte | MUT | BENCINI | John | Non élu |
| Moldova | ESTU | IVANOV | Dumitru | Non élu |
| Monténégro | Vacant |  |  |  |
| Pays-Bas | AOb | DRESSCHER | Walter | Non élu |
| Norvège | UEN | LIED | Ragnhield | Non élu |
| Pologne | SKOiW NSZZ Solidarnosc | KONCZYK | Monika | 1783 voix |
| Portugal | FNE | BRAGANÇA | Maria Arminda | Non élu |
| Roumanie | ALMA MATER | BOBULESCU | Razvan | Non élu |
| Russie | Vacant |  |  |  |
| Serbie | TUS | PAVLOVIC | Branislav | Non élu |
| Slovaquie | OZPSaV | GAŠPERAN | Ján | Non élu |
| Slovénie | ESTUS | STRUKELJ | Branimir | Non élu |
| Espagne | FETE-UGT | LOPEZ CORTIÑAS | Carlos | Non élu |
| Suède | LR | JANSSON | Bo | Non élu |
| Suisse | SER | ROGERE-PIGNOLET | Béatrice | Non élu |
| Tadjikistan | Vacant |  |  |  |
| Turquie | Vacant |  |  |  |
| Ukraine | STESU | SACHKOV | Leonid | Non élu |
| Royaume-Uni | NASUWT | NORTHCOTT | Darren | Non élu |
| Royaume-Uni | ATL | JOHNSON | Martin | Non élu |
| Royaume-Uni | NUT | BLOWER | Christine | Non élu |

Le Président félicite les membres élus et exprime sa sympathie aux candidats qui n’ont pas été retenus ; il remercie le Comité des élections pour la tâche qu’il a menée à bien. Lillemor DARINDER partant à la retraite, le Président la remercie particulièrement pour le professionnalisme de son travail, souligant combien son départ sera cruellement ressenti et lui souhaitant une retraite longue et heureuse. A son tour, Lillemor DARINDER remercie les Président et les membres de la Conférence/Assemblée générale.

**26. Clôture de la Conférence paneuropéenne de l’IE / Assemblée générale du CSEE**

Le Président exprime sa gratitude à tous les membres du personnel qui ont participé à l’organisation de la Conférence/Assemblée générale, aux interprètes, au Comité de vérification des pouvoirs, au Comité des élections et aux organisations membres. Il remercie les membres sortants du Comité paneuropéen et du Bureau pour leur engagement au cours des trois dernières années. Enfin, il remercie le ZNP pour l’aide apportée dans la préparation de la Conférence/Assemblée générale ainsi que pour la chaleureuse réception de la veille.

**ANNEXES: RESOLUTIONS ADOPTEES PAR LA CONFERENCE/ASSEMBLEE GENERALE**